



PROGRAMME DE FORMATION

A11-CV-Dispositif Denormandie, volet fiscal de la mobilisation en faveur de la reconquête des Coeurs de Ville

(référence A11-CV)

Objectifs

- Définir et distinguer le dispositif Denormandie des autres dispositifs fiscaux
- En connaître les grandes modalités d'application
- Comprendre les articulations entre le Denormandie et les autres dispositifs fiscaux préexistants (Malraux, déficit foncier), la vente d'immeuble à rénover

Public

Tout public

Prérequis

Avoir un minima de culture sur la fiscalité

Méthodes et support

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle.

Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants.

Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

Un support de cours est mis à disposition des participants.

Durée

0,20 jour(s)

1:30 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Consultante fiscaliste - SCET

Horaires de programmation : 15h00 à 16h30

A noter: Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam

Organisation :

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ - RCS Paris 562 000 349 - SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Contact : Halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation à distance ; assistance technique via prestataire

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (feuille de connexion)
- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) par un questionnaire en ligne (via prestataire)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Conditions d'éligibilité

- Territoires cibles
- Locaux et travaux éligibles : travaux de « rénovation » et travaux de transformation

Les questions à se poser

- Ampleur des travaux
- Maîtrise d'ouvrage des travaux
- Quels taux de TVA seront applicables aux travaux ?
- Niveau de performance énergétique exigé pour ces travaux ?
- Que signifie « améliorer la performance énergétique » ?
- Les travaux doivent « représenter deux types de travaux sur un bouquet de cinq », lesquels ?
- Quelles sont les obligations déclaratives spécifiques ?

La nature de l'avantage fiscal

- Réduction de l'impôt sur le revenu au titre de l'investissement locatif intermédiaire
- Lien entre l'avantage fiscal et la durée de l'engagement à louer
- Plafonds à respecter (loyers, ressources, base de la réduction)
- Locataires éligibles

Intérêt et limites du dispositif Denormandie

- Cadre des opérations d'aménagement en centre ancien
- Les investisseurs potentiellement intéressés